

kwarat.com

Et l'administration devient simple

©**kwarat.com**, tous droits réservés.

La reproduction du contenu de ce site web, en tout ou en partie, est strictement interdite sans la permission écrite de l'auteur.

Tout autre matériel contenu sur ce site ne nous appartenant pas (photos, textes, images, logos, noms de produits ou de marques,...) est la propriété de leurs détenteurs respectifs.

ANNEXE I

Demande d'établissement de constat d'entrée en exploitation. (Articles 9-2, 11-2 et 12 ter de l'ordonnance 01-03 du 20 aout 2001, modifiée et complétée relative au développement de l'investissement)

Je soussigné.....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de l'entreprise.....

.....
Titulaire du registre de commerce n° du.....

Bénéficiaire de la décision d'octroi d'avantages n°

Portant sur la réalisation d'un investissement dans.....

.....
Localisé à.....

Déclare avoir réalisé(partiellement - en totalité) l'investissement objet de la décision d'octroi d'avantages n° du à hauteur de.....DA sur un total déclaré de.....DA, soit..... %

En conséquence de quoi, je sollicite l'établissement d'un constat d'entrée en exploitation, conformément aux dispositions des articles 9-2 , 11-2 et 12 ter de l'ordonnance 01-03 du 20 aout 2001, modifiée et complétée relative au développement de l'investissement et le bénéfice immédiat des avantages d'exploitation après délivrance, par l'ANDI, de la décision correspondante.

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance des dispositions aux termes desquelles l'établissement du constat d'entrée en production partielle, avec bénéfice immédiat des avantages d'exploitation entraîne, dès établissement de la décision correspondante par l'ANDI, le début du décompte de la période pour laquelle ils sont consentis et renoncement à toute prorogation de délai à l'issue de l'épuisement du délai de réalisation en cours ¹.

Je m'engage, à l'issue du délai de réalisation en cours de ma décision d'octroi d'avantages de réalisation, à demander l'établissement d'un procès verbal d'entrée en exploitation totale et à en rendre destinataire l'ANDI.

Signature légalisée du requérant

¹ Cas de projet mis en exploitation partielle et dont le délai de réalisation n'est pas encore arrivé à échéance.